

OBJET : Autorisation de signature de la Charte pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi du 11 février 2005 visant à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap

Vu la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 précisant dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité »,

Vu la Charte pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime signée le 11 avril 2024, par le Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et ses partenaires institutionnels,

Considérant que la collectivité organise des accueils collectifs de mineurs sur les temps péri et extrascolaires, et mobilise des moyens humains, techniques et financiers pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers,

Considérant que la collectivité a engagé un travail transversal en vue du renouvellement de son projet éducatif 0-25 ans, dans lequel elle confirme son engagement en faveur de l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers ou porteurs de handicap,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime en annexe, valable 3 ans

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2024-154 est adoptée à l'unanimité.**

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

Maire,
Conseiller Départemental,



Alexis RAGACHE

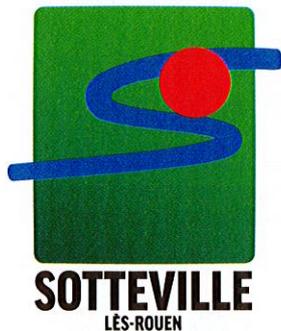
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241209-2024-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 10/12/2024



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	32
Convocations :	29 NOVEMBRE 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- Mme Sylvie FAURE	Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Pierre JOSELIER remplit les fonctions de Secrétaire.

